



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

Service Eau et Biodiversité
M. Jean-Baptiste GROSSO
Responsable du bureau Police de l'Eau
jean-baptiste.grosso@var.gouv.fr
04 94 46 80 62

Toulon, le 25 novembre 2020

**MOTIF DE LA DÉCISION
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 18 DÉCEMBRE 2018
INSTITUANT DES RÉSERVES TRIENNALES DE PÊCHE EN EAU DOUCE
DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement

I – Objet de l'arrêté

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles contribue à une gestion permettant le développement de la pêche de loisir dans le respect des espèces piscicoles et du milieu aquatique.

Il est approuvé pour une durée de 5 ans.

II – Motifs de la décision

La consultation du public entre le 29 octobre et le 22 novembre 2020 inclus n'ayant donné lieu à aucune observation, le projet d'arrêté préfectoral soumis à la consultation n'a pas été modifié.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,


David BARJON

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sebio@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr